

Bourses

Des bourses d'études sont disponibles pour des candidats remplissant les conditions requises.

Les organisations d'employeurs et de travailleurs bénéficiaires d'une bourse pour cette activité seront sélectionnées par les secrétaires, respectivement, du Groupe des employeurs et du Groupe des travailleurs du Conseil d'administration du Bureau international du Travail.

Le fait que le cours ait lieu immédiatement avant la Conférence internationale du Travail permet aux participants d'assister à la Conférence à moindre coût. La bourse couvrant le voyage aller-retour, chaque institution (gouvernement, organisation d'employeurs ou organisation de travailleurs) ne devra prendre en charge que les frais de subsistance relatifs aux jours passés par le participant à Genève après le 29 mai 2009.

Candidatures

Les candidatures doivent être envoyées, par courrier électronique (normesturin@itcilo.org) ou par télécopie (+390116936906), au Chef du Programme des normes et des principes et droits fondamentaux au travail.

Elles doivent être accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de désignation de l'institution qui finance la participation.

Conformément au mandat de l'OIT, organisation promouvant la justice sociale et les droits fondamentaux de la personne au travail, le Centre de Turin encourage la présentation de candidatures féminines.

Les installations du Centre de Turin

Situé dans un beau parc s'étendant sur la rive gauche du fleuve Pô, le campus offre un environnement agréable pour les études et la vie quotidienne.

Il comprend 21 pavillons qui hébergent : des salles de classe modernes et bien équipées; des salles de conférence et de réunion dotées d'installations pour l'interprétation simultanée en plusieurs langues; un laboratoire informatique; un centre de documentation informatisé et relié à diverses banques de données.

Le campus dispose de 287 chambres avec salle de bain, téléphone et télévision par câble. Il propose en outre:

- un bureau de réception ouvert 24 heures sur 24;
- un restaurant, un libre-service et un bar tenant compte

des exigences alimentaires;

- une banque;
- une agence de voyages;
- un service de buanderie;
- un bureau de poste;
- un point d'accès à l'Internet;
- une salle de récréation;
- un gymnase et plusieurs terrains de sport;
- une infirmerie.

Des activités sociales sont régulièrement organisées sur le campus et en dehors afin de permettre aux participants de cultures et d'origines différentes de tirer profit de cet environnement international enrichissant.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter:

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'OIT
Programme des normes et des principes et droits fondamentaux au travail

Viale Maestri del Lavoro 10
10127 Turin, Italie

E-mail: normesturin@itcilo.org
Tél.: + 39 011 6936626 / 6646
Fax: + 39 011 6936906

Site Internet: <http://training.itcilo.org/ils>

Projet graphique: Luca Fiore - Imprimé par le Centre international de formation de l'OIT, Turin, Italie

Département des normes internationales du travail



A901309

Normes internationales du travail

18 – 29 mai 2009

Turin (Italie) et Genève (Suisse)



Cofinancé par le
Gouvernement italien,
Ministère des affaires étrangères



Centre international de formation

www.itcilo.org

Normes internationales du travail



Contexte

L'une des fonctions les plus anciennes et les plus importantes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) consiste à élaborer des normes internationales du travail (NIT). Celles-ci sont adoptées par la Conférence internationale du Travail - une assemblée tripartite - sous la forme de conventions et de recommandations. Les conventions sont des traités internationaux qui sont ouverts à la ratification des États Membres. Les États Membres qui ratifient les conventions s'engagent formellement à en retenir les dispositions dans leur législation comme dans la pratique et à rapporter de leur application à intervalles réguliers. Les recommandations sont des instruments non contraignants qui inspirent les politiques, la législation et la pratique nationales. Depuis la fondation de l'OIT en 1919, 188 conventions et 199 recommandations ont été adoptées.

Les NIT sont le reflet d'accords internationaux tripartites et revêtent ainsi un caractère universel. Elles prennent également en considération le fait que les cultures, l'histoire, les systèmes juridiques et les niveaux de développement économique ne sont pas les mêmes dans tous les pays.

Les NIT couvrent une large gamme de sujets, à savoir la liberté syndicale, la négociation collective et les relations professionnelles, le travail forcé, l'élimination du travail des enfants et la protection des enfants et des adolescents, l'égalité de chances et de traitement, les consultations tripartites, l'administration et l'inspection du travail, la politique de l'emploi et la promotion de l'emploi, l'orientation et la formation professionnelles, la sécurité de l'emploi, la politique sociale, les salaires, le temps de travail, la sécurité et la santé au travail, la sécurité sociale, la protection de la maternité, les travailleurs migrants, les gens de mer, les pêcheurs, les dockers, les peuples indigènes et tribaux, et d'autres catégories spécifiques de travailleurs.

Une fois une norme internationale du travail adoptée, les États Membres sont tenus, en vertu de la Constitution de l'OIT, de la soumettre à l'autorité compétente (généralement, le parlement national) en vue d'un suivi approprié. Dans le cas des conventions, il s'agit d'en envisager la ratification. Plus de 7 600 ratifications ont été enregistrées à ce jour. L'OIT a établi des mécanismes pour contrôler l'application des NIT dans la législation comme dans la pratique. Ces mécanismes sont uniques sur le plan international et se fondent sur l'évaluation, par des experts indépendants, de la manière dont ces obligations sont respectées et sur l'examen de cas par les organes tripartites de l'OIT. Si les problèmes sur l'application des NIT persistent, l'OIT vient en aide aux pays par le biais du dialogue social et de l'assistance technique.



Objectifs

Objectif général

Ce cours a pour but de renforcer la capacité nationale de suivre les procédures des NIT, y compris l'obligation de présenter des rapports conformément à la Constitution de l'OIT.

Objectifs spécifiques

À la fin du cours, les participants seront en mesure de:

- participer activement aux procédures d'élaboration des normes internationales du travail, de soumission, de ratification, de contrôle régulier et spécial dans les domaines relevant du mandat de l'OIT;
- suivre activement la discussion, lors de la Conférence internationale du Travail, concernant l'adoption et l'application des NIT.



Profil des participants

Le groupe cible est constitué:

- des fonctionnaires publics responsables des questions liées aux normes nationales et internationales du travail et de l'exécution des obligations établies par la Constitution de l'OIT; et
- des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs responsables des questions concernant l'OIT.

Une bonne connaissance de l'une des langues de travail (anglais, français ou espagnol) est indispensable.



Structure et contenu

Le cours se déroulera sur le campus du Centre international de formation de l'OIT à Turin, Italie, et prévoira une visite d'étude à Genève pour les deux derniers jours de l'activité.

Le cours abordera les thèmes suivants:

- l'Organisation internationale du Travail;
- les procédures des NIT:
 - élaboration des normes,
 - soumission,
 - ratification et dénonciation,
 - système de contrôle régulier: présentation de rapports (articles 22 et 19 de la Constitution de l'OIT), Commission d'experts pour l'application des

- conventions et recommandations, Commission de l'application des normes de la Conférence,
- procédures spéciales de contrôle: procédures en matière de liberté syndicale, réclamations (article 24 de la Constitution de l'OIT) et plaintes (article 26 de la Constitution de l'OIT);
- contenu des NIT:
 - normes fondamentales au travail: liberté syndicale et négociation collective, travail forcé, élimination du travail des enfants, égalité de chances et de traitement,
 - consultations tripartites,
 - administration et inspection du travail,
 - politique de l'emploi et promotion de l'emploi,
 - orientation et formation professionnelles,
 - salaires,
 - temps de travail,
 - santé et sécurité au travail,
 - sécurité sociale,
 - travail maritime;
- question à l'ordre du jour de la 98e session de la Conférence internationale du Travail (2009): le VIH/sida dans le monde du travail (première discussion en vue de l'adoption d'une recommandation autonome);
- bases de données des NIT: ILOLEX, APPLIS et LibSynd;
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.



Méthodologie

La méthodologie du cours se fonde sur une approche pratique et encourage une attitude très active de la part des participants.

Parmi les méthodologies de formation utilisées figureront des présentations traditionnelles en face à face et des vidéoconférences données par des spécialistes de l'OIT Genève, des experts extérieurs et des formateurs du Centre de Turin, des jeux de rôles et des exercices pratiques suivis de discussions.

Des jeux de rôles ont été conçus expressément pour présenter pendant ce cours les procédures du système de NIT.



Évaluation

Les exercices individuels et en groupe produiront un échange continu entre les formateurs et les participants. À la fin de chaque jeu de rôles, l'apprentissage sera évalué par la méthode de l'analyse terminologique.

À la fin du cours, un formulaire d'évaluation sur les aspects pédagogiques et organisationnels du cours sera distribué, afin de permettre aux participants d'exprimer leur opinion et en vue de soumettre aux formateurs et aux organisateurs des suggestions utiles aux activités futures.

Coûts

Les frais de participation au cours s'élèvent à **3 670 euros** et comprennent les frais didactiques ainsi que les frais de subsistance.

Les frais didactiques s'élèvent à **1 990 euros** et comprennent:

- les frais de scolarité;
- les livres et matériels didactiques;
- la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du cours.

Les frais de subsistance s'élèvent à **1 680 euros** et comprennent:

À Turin:

- la pension complète au campus du Centre;
- la buanderie;
- les soins médicaux courants et l'assurance pour soins médicaux d'urgence;
- les activités socioculturelles.

À Genève:

- le logement (chambre avec petit déjeuner);
- une allocation journalière pour le coût des repas;
- le voyage de Turin à Genève;
- les soins médicaux courants et l'assurance pour soins médicaux d'urgence.

Les frais de participation n'incluent pas le coût du voyage du pays du participant au lieu où se déroule le cours. Les coûts du passeport et des visas pour entrer en Italie, les taxes d'aéroport, le voyage à l'intérieur du pays d'origine du participant, et les escales non autorisées ne seront pas remboursés.

Le paiement doit être réglé à l'avance par virement bancaire à l'adresse suivante:

Compte n° 560001
Banque: Intesa Sanpaolo SPA
IBAN: IT36 0303 6901 1911 0000 0560 001
SWIFT: BCITITMM
Adresse: Viale Maestri del Lavoro 10, 10127 Turin - Italie

N.B.: veuillez indiquer le nom du participant et le numéro de code du cours (A901309) sur le formulaire de virement.